
La question scolaire et la laïcité de 1944 à 1959

Lynes AVEZARD

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, l'heure est à la reconstruction du pays et de la République. Notre département est libéré très tôt par la Résistance mais l'économie nationale est ravagée. Le gouvernement provisoire comprenant notamment communistes, socialistes et radicaux s'emploie à mettre en musique les avancées démocratiques du Conseil National de la Résistance.

Quatre mille neuf cents classes détruites et six mille endommagées, ajoutées à l'accroissement des naissances après la guerre font qu'on estime à dix mille le nombre de classes nouvelles qu'il faudrait créer dans les plus brefs délais. « *Les livres manquent, les élèves s'écrasent dans les écoles urbaines ou grelottent dans les écoles rurales* ». En 1949, on constate qu'il manque encore en Ardèche quatorze écoles nouvelles ; quatre sont à reconstruire ; douze sont en ruine ou en taudis à restaurer. M. Palmero, militant SFIO, ancien résistant, membre du comité de libération de Dordogne est nommé Inspecteur Primaire ; il sera directeur de l'Ecole Normale de garçons.

Avant la libération complète de la France, le Conseil National de la Résistance prévoyait un vaste projet de réforme de l'enseignement destiné à promouvoir l'enseignement public et la laïcité. Celui-ci sera élaboré par une commission mise en place le 8 novembre 1944 par René Capitant, ministre du gouvernement provisoire. Celle-ci fut successivement présidée par deux intellectuels liés alors au PCF, Paul Langevin et Henri Wallon. Ce plan fait suite, après l'échec du projet de Jean Zay en 1937, à des mesures promulguées par l'Etat français

de Pétain, remettant en cause les principes de gratuité et de laïcité, et supprimant le Brevet supérieur ainsi que les Ecoles Normales primaires.

L'objectif du plan Langevin Wallon est le suivant : « *La possibilité effective pour les enfants français, de bénéficier de l'instruction et d'accéder à la culture la plus développée, afin que les fonctions les plus hautes soient réellement accessibles à tous ceux qui auront les capacités requises pour les exercer et que soit ainsi promue une élite véritable, non de naissance, mais de mérite, et constamment renouvelée par les apports populaires* ».

Le rapport, adopté à l'unanimité de ses membres, sera remis au gouvernement Ramadier le 19 juin 1947, trois ans plus tard donc.

L'énumération rapide de ces principes nous permet de porter un éclairage pertinent sur l'évolution de la situation scolaire en Ardèche et en France pendant la IV^e République, sur les luttes qui animèrent les communes comme les débats politiques, mais aussi sur la montée en puissance de l'Education Populaire dans notre département.

La vision en sera sans doute partielle et partielle, car elle prend appui pour une grande part sur les archives de la Fédération des Œuvres Laïques. Cependant le recours à ces archives me paraît important, car cette association assura dans cette période, à la fois une action et une mise en œuvre importantes. Elle porta le débat au sein de nombreuses associations et communes, et le retranscrit par ailleurs dans les pages de son organe mensuel : *Envol*.

Le plan Langevin Wallon

Quels en sont les principes fondateurs ?

Ils reposent sur les principes de justice, d'égalité et de diversité. Ils sont issus de deux courants de pensée antérieurs à la guerre : l'école unique pour les structures et l'école nouvelle pour la pédagogie.

L'enseignement doit offrir à tous d'égales possibilités de développement, avec une revalorisation du travail manuel et un accès à tous à la culture ; car la culture générale représente ce qui rapproche et unit les hommes tandis que la profession représente trop souvent ce qui les sépare.

Est ainsi posé le principe d'une éducation populaire tout au long de la vie.

L'éducation civique et morale formera l'Homme et le Citoyen.

Il s'agissait en effet de démocratiser l'enseignement en cassant les ordres cloisonnés entre primaire et secondaire (le secondaire étant fréquenté pour l'essentiel par la bourgeoisie), en prolongeant la scolarité obligatoire de 14 ans à 18 ans, et en assurant aux maîtres une formation de haut niveau et un statut social à la mesure de l'enjeu économique et social de l'après-guerre.

Il prévoit donc un enseignement gratuit, laïque et obligatoire.

Avec un corps professoral unique de la maternelle à l'université, un collège unique pour les élèves de 11 à 15 ans et trois sections ultérieures conduisant soit au CAP, soit au BEP, soit au Baccalauréat, le choix de ces sections étant fondé sur les aptitudes et non sur le niveau social.

Un système d'attribution de bourses ou d'un pré-salaire permettra aux familles d'ouvriers de s'inscrire dans la démarche sans diminution de ressources.

Les corps d'inspection seront plus des guides que des juges, tandis qu'un corps de psychologues scolaires et des médecins scolaires veilleront au respect des aptitudes réelles et croissantes des enfants ainsi que sur leur développement physiologique.

La mise en œuvre ne pourra se faire que progressivement à cause de l'effort financier requis, qui n'atteint en 1946 que 7% des ressources nationales et place la France au 26ème rang.

Dans les cinq ans, la scolarité obligatoire devra être portée de 15 à 18 ans tandis qu'un programme d'aménagement et de construction d'établissements sera établi et le recrutement des maîtres amplifié.

1944-1950 : DES DEBUTS PROMETTEURS VITE SUIVIS DE DESILLUSIONS

En 1946, la Constitution est dotée d'un préambule

« La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État. »

De Gaulle quitte le gouvernement en 1946. Il est remplacé par Félix Gouin (SFIO).

La commission Langevin Wallon a trop tardé à rendre son rapport.

Ses travaux ont duré trop longtemps. Le nouveau contexte de Guerre froide se solde par l'exclusion des ministres communistes par le président du conseil Paul Ramadier en mai 1947. Par ailleurs, le financement par l'inflation de la guerre coloniale en Indochine et la prise en compte du développement économique avec l'aide du plan Marshall par un gouvernement de Troisième force, rejette dans l'opposition les communistes et une partie des gaullistes.

Les conditions exigées pour la mise œuvre du plan Langevin Wallon ne sont plus réunies. Le projet ne sera jamais discuté au Parlement.

Cependant, par son ambition, son contenu social et sa modernité, il a suscité de grands espoirs et conquis une large audience qui alimentera en grande partie la

bataille scolaire de toute la IVe république et se prolongera jusqu'à nos jours.

Une circulaire du ministère de l'Education Nationale du 31 mars 1948 déclare : *« L'école laïque est l'âme de la République. C'est autour d'elle que peut et doit se faire l'union de tous les Français »*.

Les Ecoles Normales primaires de garçons d'une part, et de filles d'autre part, sont réouvertes, avec la volonté d'augmenter le caractère populaire des recrutements et de la formation pédagogique.

Trois filières de recrutement sont mises en place :

- sur concours au niveau du BEPC ou du BE ; quatre années d'étude dont une de formation professionnelle après le bac. Gratuité des études, de l'entretien et bourse de trousseau de 10 500 F.

Celui-ci s'adresse prioritairement aux élèves de troisième des Cours Complémentaires du cursus dit « populaire » dont les plus importants disposent d'une classe de « troisième spéciale », véritable classe préparatoire au concours d'entrée très sélectif.

Nous trouvons de telles classes à Tournon, Privas, Lamastre, Le Teil.

- sur concours après le bac, avec deux années de formation professionnelle. Traitement de stagiaire avec une partie bloquée constituant un pécule, gratuité des frais de pension.

- sans concours, sur proposition de l'IA, sur diplô-

me agrée premier degré pour les moins de 25 ans. Deux ans de fonction de suppléant. Mêmes conditions que précédemment.

Les élèves-maîtres ont la possibilité de recevoir une bourse de poursuite d'études en ENS selon les résultats.

On comprend que ces Ecoles Normales aient constitué pour bien des jeunes issus de nos contrées rurales un véritable ascenseur social.

L'Ecole Normale devient un creuset dans lequel les futurs enseignants du primaire seront porteurs de cet idéal de démocratisation de l'école et de laïcité avec à leur tête des directeurs engagés dans le combat laïque tout au long de la IV^e République.

Dans un premier temps, c'est M. Palmero qui assurera la fonction jusqu'en 1953. Plus tard M. Bériot, Mlle Mathieu prendront la plume dans *Envol* pour exprimer leur vision de la laïcité mais ne s'engageront pas dans le combat politique.

Ainsi Jean Palmero fut-il à l'origine de la première assemblée générale des associations et militants de la Ligue de l'Enseignement qui se tint en octobre 1946 à Privas et fit renaître la Fédération des Œuvres Laïques présidée par un instituteur : Paul Sérusclat.

C'est aussi l'époque où se mettent en place les Centres d'Apprentissage en remplacement des Centres de Formation Professionnelle (CFP) créés par Vichy et liés au patronat.

Ils seront placés sous la Direction de l'Enseignement Technique. Leur statut sera adopté en 1949 et le nombre des élèves triplera en Ardèche jusqu'en 1960.

Ils évolueront dans des bâtiments provisoires, parfois de belles propriétés à l'abandon, souvent impropres à leur fonction, mais seront progressivement res-

taurés ou édifiés par les professeurs eux-mêmes avec leurs élèves.

Ce fut le cas par exemple du centre de Chomérac ouvert pour les métiers du bâtiment dans une ancienne usine à soie en marge du village.

Une scolarité sur trois ans dispensera une formation professionnelle, générale, civique et sportive, ces trois dernières occupant plus de 40% de l'horaire scolaire.

En parallèle, ces centres d'apprentissage dispensent des cours professionnels obligatoires pour les apprentis. Ils pourront ainsi passer les épreuves du CAP et devenir ouvriers qualifiés. Le recrutement des professeurs techniques se fait parmi les ouvriers qualifiés justifiant d'une bonne expérience professionnelle, et pour l'enseignement général parmi les instituteurs.

Ils reçoivent leur formation dans les Ecoles Normales Nationales d'Apprentissage (ENNA) créées en 1946.

L'Éducation populaire

Dans la droite ligne des préconisations du plan Langevin Wallon, de nombreuses activités sociales et culturelles se mettent en place à l'initiative de la FOL ou fédérées par elle.

Celle-ci sera d'ailleurs le support de la Quinzaine de l'Ecole Laïque, appuyée par le ministère de l'Éducation Nationale, qui sera l'occasion de grandes « journées de l'Ecole républicaine » avec fêtes, cérémonies, vente d'emblèmes, causeries.

En effet, par le théâtre au tout début, par l'animation de bibliothèques, de tournées de cinéma scolaire, par le sport, par les cours du soir, les enseignants et leur hiérarchie manifestent une présence offensive de la laïcité.



L'Ecole Normale d'Instituteurs

C'est ainsi que la culture devient un axe essentiel de lutte. L'UFOLEP et l'USEP s'occupent de la pratique sportive, l'UFOLEA des activités artistiques, le CLLP (Centre Laïque de Lecture Publique) met en place des bibliothèques et assure la circulation des livres, l'UFOLEIS diffuse des films dans les établissements scolaires et dans toutes les communes, le CLTC accueille les jeunes étrangers et organise des voyages culturels. La Cantorietta, chorale menée avec brio par Mme Broué, directrice du collège moderne de jeunes filles de Privas, n'hésite pas à chanter la Marseillaise au concours organisé par l'UFOLEA à La Voulte en 1947.

Envol de novembre 1950, qui arbore en gros titre « Ardèche, petite Vendée », montre qu'on multiplie les initiatives pour donner à « la laïque » « la meilleure présence culturelle, et les meilleures offres de loisirs pour les jeunes ». Ceci afin de « développer l'esprit critique des enfants, leur libre-arbitre » ; d'où une sensibilité affichée pour la pédagogie moderne jugée émancipatrice. L'Éducation populaire s'adressera non seulement aux enfants, mais aussi aux parents, avec des articles et des conférences sur la santé par le docteur

C'est ainsi que plus de huit cents enfants encadrés par des directeurs enseignants sont accueillis dans les centres ardéchois dès 1948. Ils seront mille à la fin de la décennie malgré un désengagement financier progressif de l'État.

Dès 1945-46, on assiste à une poussée syndicale

Malgré l'euphorie de la Libération, la situation reste difficile pour les travailleurs, les fonctionnaires en particulier et notamment les instituteurs. Le statut Thorez de 1946 reconnaît pour la première fois légalement le droit syndical aux fonctionnaires de l'État.

Une nouvelle grille indiciaire doit être élaborée dont le décret paraît le 14 janvier 1948, après une grève nationale en décembre 1947.

En Ardèche, la figure emblématique de ce puissant syndicat qu'est le SNI, branche de la FEN, est Yvonne Issartel, amie de l'École Emancipée, qui sera remplacée par Yvonne Barruel de la FEN-CGT en 1954, puis par Jean Coulomb en 1957.



Grand, alors directeur départemental de la Santé, ou sur l'agriculture par des conseillers mis à la disposition des enseignants.

L'UFOVAL enfin, organise des colonies de vacances avec à sa tête Jean Palmero, dont la plume acérée ne ménage pas l'adversité : « Il faut posséder une bonne dose de naïveté pour entreprendre une œuvre sociale dans un monde où les rastaquouères, les parjures et les agioteurs sont rois ! Ce qui compte c'est d'être du côté de l'humain. C'est de savoir rester unis dans un monde où l'argent ne remplacera jamais les idées ».

« A cette époque, le SNI, en Ardèche, était marqué par la lutte entre deux femmes, Yvonne Issartel et Yvonne Barruel, et j'ai assisté à des affrontements mémorables entre les deux Yvonne. La laïcité nous semblait un point important. Nous étions appelés à devenir des instituteurs de l'école laïque et, pour beaucoup d'entre nous, laïcité et religion étaient antinomiques... et nous regardions - à tort - d'un mauvais œil les rares normaliens qui allaient à la messe » dira plus tard Claude Pradal (<http://norminsti.over-blog.com/>).

Le syndicat qui regroupe quasiment l'ensemble des

enseignants du primaire de l'époque dans notre département, et une bonne majorité du secondaire court, ne cessera de mener la lutte au côté des autres forces laïques jusqu'à l'orée de la Ve République.

LA BATAILLE SCOLAIRE

« *L'esprit de la Résistance est socialiste car les droites traditionnelles sont discréditées et désorganisées* » affirme l'historien René Rémond.

Mais dès 1947, le nouveau contexte international autour des deux blocs et la Guerre froide ont comme conséquence sur la politique nationale une nouvelle alliance intégrant les libéraux. Un frein est mis à l'élan national en faveur de l'expansion de l'école publique. L'axe de gravité se déplace sur la droite.

En Ardèche comme dans beaucoup de départements ruraux, c'est autour de l'école que vont se cristalliser à la fois les adversités politiques et les ressentiments contre la hiérarchie catholique marquée par son appui au régime de Vichy et agrippée à ses avancées durant la période de guerre.

« *Nul ne songe à introduire dans l'ensemble des services de l'Etat cette dualité qu'on réserve au service scolaire !* » s'exclame Paul Sérusclat dans *Envol*.

Mais le camp des laïques jusque-là uni se divise dans les urnes et c'est l'occasion de débats plus que passionnés au sein des associations proches de l'école publique, dans les départements jusqu'au plus haut niveau de la Ligue de l'Enseignement.

En 1948 le décret Schumann Poinso met le feu aux poudres en accordant aux écoles publiques et confessionnelles un droit égal aux subventions publiques.

C'est l'affaire des kermesses vendéennes dont les organisateurs refusent de payer les taxes dues à l'Etat choisissant de les verser aux écoles privées. C'est aussi la menace de grève des maires.

En avril 1949 se tiennent les Etats généraux de la France Laïque.

Trois cents délégués des cantons ardéchois se rendent à Paris sous la présidence de Paul Sérusclat. Les thèmes de la manifestation portent sur :

- les subventions aux écoles confessionnelles (demande d'abrogation des décrets et de publication d'un décret-loi précisant qu'aucune subvention ne pourra être affectée à l'école privée par les collectivités publiques),

- les constructions scolaires dont le budget n'est pas à la hauteur des besoins dus à la démographie (on dénonce dans *Envol* « *la gabegie des milliards engagés sans contrôle sérieux des budgets dits spéciaux* » relevée par la cour des Comptes). Sous le titre « *Nos palais scolaires* », *Envol* dénonce l'état lamentable de l'école de Lachamp Raphaël,

- le recrutement du personnel laïque qui est lié à la formation des maîtres, « *qui a absorbé tant de séances de la commission Langevin* », d'après Elie Reynier et Louise Abrial dans *Les écoles normales de l'Ardèche* (le boum démographique exige de créer trois cents postes par an jusqu'en 1950),

- l'organisation des associations de parents d'élèves (on demande l'abrogation de l'ordonnance de 1935 sur les associations familiales),

- que la législation laïque soit étendue à tout le territoire (allusion au statut du concordat en Alsace).

Le 29 mai 1949, on se rend à la manifestation de la Grand'Combe dans le département voisin où les écoles privées des houillères refusent la loi décidant le retour à l'Etat des écoles qui dépendent des mines nationalisées.

L'hebdomadaire *Terre Vivaroise* se plaint que « *certains élus n'ont pas la reconnaissance du ventre, eux qui doivent ce qu'ils sont à nos braves frères des écoles chrétiennes* ».

En octobre 1949, Paul Ribeyre, conseiller général et député présente dans *La Gazette des Cévennes* une motion au Conseil général demandant le vote d'un crédit provisionnel de 10 millions pour 49-55 pour les fournitures scolaires (500 F par enfant des familles non imposées qui fréquentent les établissements publics et privés). Il se félicite de ce succès qui sera « *une première, partie d'Ardèche* ». Dans *Enseignement libre* on évoque l'absolue nécessité de porter tout le débat sur le terrain familial et de grouper dans des APEL (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre) toutes les familles qui confient leurs enfants à l'enseignement libre.

Une proposition de la Ligue de l'Enseignement faite au Premier Ministre de nationaliser l'enseignement « *pour assurer la pleine et juste liberté en même temps que la paix scolaire* », va créer beaucoup de remous au sein de la famille laïque ardéchoise. On n'entend pas brader les principes.

Le *Réveil du Vivarais* dans son n°62 riposte : « *Un accord oui... mais les catholiques ne sont pas les Bourgeois de Calais et n'ont pas l'intention de se présenter la corde au cou !* ».

A partir de 1950 la lutte s'intensifie

Cette année-là va être occupée par « l'affaire de la commission scolaire » qui décide que l'école confessionnelle doit être subventionnée alors que le budget doit faire des économies.

Plusieurs manifestations s'organisent en France. L'Ardèche dépêche une délégation à Fuveau dans les Bouches-du-Rhône où se rassemblent deux mille manifestants. Il y en a dix mille à Rennes.

Des résultats sont enregistrés puisque le budget finit par épargner l'Education Nationale.

En 1951 le congrès des cardinaux réclame :

- le vote d'une loi accordant aux APEL une aide,
- l'exonération de l'impôt foncier et des patentes pour les établissements d'enseignement et de taxe sur les salaires.

Le gouvernement Pléven prend la responsabilité le 21 septembre 1951 de faire voter la loi Marie qui ac-

corde une aide indirecte aux collègues privés libres : les élèves peuvent désormais obtenir des bourses d'Etat. La loi Barangé vient compléter pour l'enseignement primaire en octroyant une allocation de 1 000 F par enfant versée au Conseil général si l'école est publique, à l'association des parents si l'école est privée.

C'est en 1951 qu'est créé un Comité National d'Action Laïque qui regroupe le SNI, la FEN, la Ligue de l'Enseignement, la Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement public.

Aussitôt des centaines de meetings s'organisent dans le département et quatre cents personnes sont réunies au Teil.

A l'appel du CDAL, le 4 novembre, la salle de l'Odéon à Privas se révèle trop petite pour recevoir les deux mille personnes qui manifestent en faveur de l'école laïque. Il vient des délégués de la Drôme, du Rhône, du Vaucluse, de l'Isère, du Gard, des Bouches-du-Rhône, ainsi qu'un car de quarante-cinq personnes de Meyranne-sur-Cèze. On note la présence de six conseillers généraux ardéchois. On porte une motion à la préfecture s'opposant à la loi Marie qui :

« - reprend les mesures de Vichy,

- étend le bénéfice des bourses d'Etat aux élèves de l'enseignement privé ».

M. Jeanjean, préfet de l'Ardèche, pose la question préalable à la discussion de l'ordre du jour relatif à la défense laïque.

Une lettre est envoyée à tous les maires du département : trente-six communes voteront une motion contre les lois Marie et Barangé.

Le 17 décembre le Conseil général décide de ne rien déléguer aux œuvres scolaires, mais seulement aux communes, pour des équipements ou des travaux.

D'énormes amputations sont imposées au budget du ministère de l'Education Nationale. Une grande pétition nationale qui en Ardèche recueille dix mille signatures est transmise au président de la République. Le rassemblement laïque du Pouzin regroupera deux mille écoliers et trois mille parents en présence de l'Inspecteur d'Académie, des directeurs de l'Ecole Normale, de maires, de conseillers généraux. Une protestation est envoyée au Conseil général contre l'article 4 du règlement départemental qui impose aux municipalités de consacrer 75% des sommes reçues au titre de la loi Barangé à l'entretien des locaux scolaires.

Au ministère, un plan d'équipement scolaire pour 1953-1957 est confié au député Le Gorgeu. Celui-ci prévoit 716 milliards de francs. Seulement 270 milliards seront votés, tandis que l'amendement Simonnet réaffecte les crédits de soutien aux familles à l'entretien des bâtiments. Par ailleurs la loi Barangé est étendue à l'enseignement supérieur libre.

Un vœu est alors déposé au CDEN, lors de la séance du 28 octobre 1952, par les conseillers Chaze et Avon : « Le Conseil général affirme son attachement à l'école laïque. On lui refuse depuis des années des crédits pour élever 4 301 000 enfants alors qu'on trouve en 2 heures les milliards qu'exige l'école privée. Cela viole les articles 1 et 2 de la Constitution qui dit que la République

est une et indivisible ». Ce vœu est adopté par 7 voix pour contre 3 défavorables.

Dans ce contexte de bataille très offensive de part et d'autre, on constate au début des années 50 que 58% des élèves en Ardèche sont scolarisés dans le public contre 42% dans le privé. La courbe s'accroît lentement.

Le regroupement des petites écoles du Plateau pour le ramassage scolaire et l'organisation d'internats sur les centres va diviser l'opinion des tenants de l'école publique : « Il semble que pour l'Ardèche, cela constitue des moyens capables de moderniser et accroître l'efficacité de l'enseignement... » déclare Paul Sérusclat dans *Envol* n°53. Mais, « le ramassage aboutirait à la fermeture de la plupart des écoles de hameaux et nos élèves iraient gonfler les effectifs des écoles privées ».

L'année suivante interviendra l'affaire de Saint-Etienne-de-Lugdarès où l'institutrice de l'école publique est accusée par lettre signée de l'archiprêtre et des membres de l'association d'éducation populaire et transmise par M. Ribeyre, député, et le préfet, à l'Inspecteur d'Académie. Il y est écrit que le bal a été « un véritable scandale pour toute la population qui croyait que l'école était une maison d'éducation et non une maison de corruption ». Cette lettre fait écho à la position du cardinal Saliège fustigeant la mixité. Les mandants sont déboutés après jugement de la cour de Nîmes puis de la cour de cassation d'Aix-en-Provence.

Paul Ribeyre, Garde des Sceaux, devient président de l'Association parlementaire pour la Liberté de l'Enseignement.

Ce sera aussi l'affaire de Vals qui voit l'instituteur public Louis Chaze déplacé d'office d'un poste dont il était devenu titulaire. Le combat syndical l'emporte et permet d'annuler la procédure.

A Accons, l'instituteur est accusé (sans témoin semble-t-il) d'avoir giflé l'abbé Cément, secrétaire de mairie. Le maire-adjoint organise une grève scolaire, passant dans les familles pour les inviter à manifester en faveur du curé.

En 1954, le Conseil général adopte à l'unanimité moins 2 voix (Avon et Chaze), un vœu qui demande la suppression des Ecoles Normales sous leur forme actuelle. On se souvient que le premier décret de Vichy avait été la fermeture des Ecoles Normales car au-delà de leur fonction sociale et culturelle, elles étaient un garant de l'idéal laïque. Par ailleurs, il rejette l'ouverture d'une troisième classe à l'école annexe (les écoles annexes rétablies à la Libération sont à la charge du département).

Paul Ribeyre, ministre de la Justice, déclare dans son discours de remise de la Légion d'honneur à la supérieure de l'institution confessionnelle du Bon Pasteur à Angers : « ... Si importante que soit la formation professionnelle dans la rééducation des filles, elle ne constitue pas tout ; il s'agit aussi et je dirais même surtout, de leur inculquer ces principes chrétiens sur lesquels repose toute éducation qui se veut pleinement humaine et susceptible d'assurer un développement harmonieux et satisfaisant de la personnalité... ».

A l'approche des élections législatives, la laïcité s'invite dans le débat électoral pour un « vote utile et rassemblée » autour de la candidature du socialiste Jean

Palmero, qui sera élu député en mars 1956. Mais les partis de gauche sont divisés. Certains rêvent d'une union des forces de gauche autour de cette valeur. D'autres, comme en témoigne une résolution du Sou des écoles à Pont-d'Aubenas réclament un scrutin proportionnel afin « d'avoir des hommes politiques qui servent l'idéal laïque et non des politiciens qui se servent de la laïcité ».

Les derniers assauts

L'extension des lois Barangé aux maternelles et aux lycées et le projet Saint-Cyr de remettre l'enseignement agricole au ministère de l'Agriculture ainsi que le statut des établissements privés vont à nouveau mettre le feu



Ce dessin de Jean Effel illustrera la couverture de la lettre-pétition en forme de cahier qui sera prochainement soumise à la signature des défenseurs de l'école laïque.

aux poudres : le 23 mars 1955, 97% des instituteurs font grève en Ardèche

Des réunions cantonales du CDAL de l'Ardèche (comprenant FOL, FEN, SNI, FPPEP, CGT, FO, PC, PS, personnalités radicales, Libre Pensée et Fédération des Retraités de l'EN) produisent des tracts signés par les maires, demandant aux parents de ne pas envoyer leurs enfants à l'école.

La question laïque paraît donc une question clivante, à tel point que le projet Saint-Cyr est repoussé après les sénatoriales et que les trois partis de gauche s'engagent à abroger les lois anti-laïques en cas de majorité à l'As-

semblée Nationale. En Ardèche la droite perd 2deux-sièges et Roger Roucaute - PC - est élu à nouveau.

M. Ribeyre diffuse une affiche qui énonce : « Deux fléaux qui nous menacent : le communisme et la laïcité ».

Si l'école publique progresse en Ardèche avec l'ouverture d'un groupe scolaire à Saint-Péray et Albon, d'une école à Borne et Genestelle, avec l'évolution des centres d'apprentissage au nombre de quatre sur le département pour les garçons, auquel s'ajoute Le Pradel en agriculture, et de quatre pour les filles, qui dispensent un enseignement de couture, commerce et arts ménagers, l'indigence des locaux et la pénurie des maîtres sont encore au rendez-vous. Il n'y a pas de titulaire de physique-chimie dans les deux écoles normales ; deux autres postes sont vacants. Il faut se débrouiller avec les autres professeurs de la ville.

Les crédits Barangé sont répartis selon un système fixe déconnecté des besoins réels de écoles et attribués aux communes.

Une enquête du SNI qui a à sa tête Jean Coulomb, révèle que sur quarante-quatre écoles, trente n'ont pas l'éclairage de la commune, neuf n'ont pas d'éclairage du tout, quatorze ont un appareil de chauffage en mauvais état et manquent de bois ou de charbon, quarante ne sont pas lessivées tous les ans, une seule est balayée par une employée communale, seize n'ont pas de tableau noir, vingt-sept pas de craies ni d'encre fournies par la commune, vingt pas assez de cartes murales... Des écoles ne sont pas encore construites comme à Saint-Bartélemy-le-Pin et fonctionnent dans des taudis provisoires. Celle de Joyeuse est installée dans un vieux couvent délabré. Les équipements sportifs sont dans une grande misère. Les logements de fonction sont dans le même état. On peine à recruter des enseignants. Une des raisons tient au manque d'attractivité des traitements par rapport aux autres services publics et au privé.

Mais la question scolaire passe au second plan du gouvernement au profit de sujets plus brûlants que sont l'Algérie, les salaires, le poujadisme.

Deux tendances vont alors s'exprimer, bien représentées par M. Bériot, directeur d'Ecole Normale : « La force de la Laïque, ce sont les jeunes qui frappent à ses portes et qui demandent de l'instruction » et Jean Coulomb en charge du SNI : « Le sort de la laïcité est lié au sort de celui des travailleurs et du progrès social ».

Le ministre radical Billères déclare : « Il ne faut pas ranimer la guerre scolaire, la question est secondaire » à quoi Jean Coulomb rétorque : « Si elle est si secondaire, pourquoi l'offensive cléricale de 1951 ? ». Contre cette situation, en avril 1956, un meeting départemental du CDAL rassemble cinq cents personnes.

Pourtant les instituteurs ne baissent pas les bras. Ils créent partout des cantines, se forment au théâtre et à la lecture avec Yves Tarlet, organisent de grandes fêtes scolaires jusque dans les plus petits villages, et se rassemblent pour des lendits qui sont de grandes rencontres gymniques départementales. La FOL crée une discothèque fédérale, promeut la télévision, nouvel instrument de culture, met en place un bibliobus de quatre

ouvrages, alimenté par un appel aux dons auprès des enseignants, des amicales et des sous des écoles.

La réforme Billières prendra en compte ce formidable essor depuis 1936 des mouvements spécialisés pour l'Education populaire en intégrant l'Education permanente, mais l'Assemblée nationale refuse de discuter de l'abrogation des lois Marie et Barangé. L'exposé des motifs omet d'affirmer que l'enseignement public est laïque pour ménager le statut concordataire d'Alsace, ce qui génère une nouvelle motion du CNAL.

En 1955, c'est la question algérienne qui va mobiliser les esprits. Celle-ci va à nouveau diviser l'opinion des laïques. Yvonne Issartel appelle dans *Envol* à « un grand courant d'opinion et d'action contre la guerre, pour une paix négociée ». La FOL refuse la position du secrétaire national Albert Bayet et d'une majorité du congrès qui pensent que « L'Algérie doit beaucoup à la France et doit rester française ». Beaucoup participent à la manifestation au Champ de Mars à Privas en vue d'obtenir la libération des quatre manifestants arrêtés à Aubenas au printemps 1956, et emprisonnés pour leur action en faveur de la paix en Algérie.

En 1957, apparaît une autre tourmente qui va remettre au second plan la question scolaire. Les deux tendances vont pouvoir s'exprimer autour de la création du Marché Commun qui est une extension du pôle Charbon Acier créé en 1951. Un meeting de défense laïque à La Voulte, en juillet 1957, affirme la crainte des laïques d'un alignement sur les autres pays d'Europe en matière de laïcité comme en matière de stagnation sociale. Pierre Bozon prévoit que « ce Marché Commun pèsera d'un poids déterminant sur notre avenir ». Certains comme Paul Sérusclat pensent qu'il faut accompagner pour infléchir. D'autres comme André Cayron, qu'il faut combattre parce que cette construction est dominée par les grands intérêts.

Les deux approches s'affronteront à nouveau lors du « coup de force » de De Gaulle en mai 1958 et du référendum du 28 septembre 1958. On le dénonce comme plébiscite car on est contre le pouvoir personnel, mais pour des raisons différentes. Soit on craint d'isoler la France car on est pour une Europe fédérale ; soit on craint que soit porté atteinte aux libertés syndicales.

En épilogue : la Loi Debré au début de la Ve République...

L'article 2 de la constitution de 1958 affirme : « La France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale ».

Dès février 1959 paraissent les premières déclarations de Michel Debré dans *La Croix*, qui dénonce « un système d'enseignement qui n'éduque pas la jeunesse ».

Les APEL revendiquent le paiement des maîtres des établissements privés, l'extension des crédits Barangé au secondaire et l'amélioration des bâtiments. Le CDAL demande une entrevue au préfet.

L'hebdomadaire *Terre Vivaroise* riposte aussitôt sous la plume de Jean Tanargue pour fustiger « l'inévitable CDAL », dont il dénonce « le noyautage communiste » qui a abouti à l'élection de Roucaute contre la

liste Ribeyre à Largentière.

On lit dans le Dauphiné Libéré : « *Le débat traduit le trouble dans le pays* ».

Un grand rassemblement laïque, suivi d'une campagne de pétitions qui recueille plusieurs millions de signatures en France, réunit en juin deux mille personnes à Granges-lès-Valence. Dans tout le département quarante réunions sont organisées ; quatre cents manifestants se retrouvent le 29 novembre à Privas sous une pluie battante. On en compte cent mille à Paris, sept cent mille dans toute la France avec pour slogan : « *A l'école laïque, fonds publics. A l'école privée, fonds privés* ».

La loi Debré est votée le 31 décembre 1959. C'est cette loi qui, en France, définit le régime de liberté d'enseignement, qui distingue trois types d'établissements d'enseignement privés, selon leurs rapports juridiques et financiers avec l'Etat, via la contractualisation :

- les établissements privés hors contrat, qui sont libres du contenu des enseignements dispensés ;
- les établissements privés sous contrat simple avec l'Etat, libres du recrutement de leurs enseignants, salariés de droit privé, mais rémunérés par l'Etat ;
- les établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat, dont les enseignants, comme ceux de l'enseignement public, sont des agents publics recrutés par concours.

Le désarroi s'empare alors des défenseurs de l'école publique. Comme le dit André Encrevé de la réaction des protestants face à cette loi : « *Certes, ils s'attendaient à une augmentation des subventions en faveur de l'école catholique, mais ils ne pensaient pas que le gouvernement irait jusqu'à faire financer par l'impôt - c'est-à-dire par tous les Français - la presque totalité des frais de fonctionnement des établissements d'enseignement catholique, réservés, à leurs yeux tout au moins, à seulement une fraction de la population* ». On trouve en première page de l'hebdomadaire protestant *Réforme*, un article très hostile à cette loi, intitulé « *Ce n'est pas la paix !* ». *Envol* résume ainsi ce désarroi : « *C'est un assez beau gâchis !* » même si Jean Coulomb y réaffirme que « *personne ne doit douter de la détermination inlassable des laïques et des républicains* ». Pinède, autre responsable syndical et militant laïque, quant à lui déclare : « *Nous ne sommes unis que quand la mer crève nos digues !* ».

A l'aube de la septième décennie du XXe siècle, l'Ardèche a perdu en cent ans près de 40% de ses habitants, 50% dans les zones rurales, 75% sur le Plateau. Les villages dépérissent. L'hémorragie s'est accentuée lors des dix dernières années. « *Cette évolution est liée, selon Pierre Bozon, au progrès de l'instruction, au désir de vivre mieux, avec moins d'effort, plus de sécurité, plus de considération. En effet, l'Ardèche a fourni un très gros contingent de gendarmes, agents de police, forestiers, sous-officiers, employés des ponts et chaussées, enseignants, cheminots* ».

Le sort des petites écoles de hameau, puis de villages, suivra la même évolution, éteignant petit à petit, en s'éteignant elles-mêmes, la guerre scolaire dans ces villages.